

1. Généralités

1.1. Références

- 1.1.1. *Aluminium Association Systems Designation for Aluminium Finitions*
- 1.1.2. *American Society for Testing and Materials (ASTM)*
 - 1.1.2.1. ASTM E90-99, Méthode d'essai standard pour la mesure en laboratoire de la perte de transmission sonore aéroportée des cloisons et des éléments du bâtiment.
 - 1.1.2.2. Panneaux composites de particules de bois utilisés habituellement pour la finition de modules solides:
 - 1.1.2.2.1. Composition : ANSI - A208.1-1999, M3
 - 1.1.2.2.2. Classement au feu : ASTM E84 ; classe C
 - 1.1.2.2.3. Densité : haute densité moyenne de 47 lb par pi³
 - 1.1.2.2.4. Contenu d'humidité : 6 %

1.2. Critères de conception

- 1.2.1. Les systèmes de cloisons sont démontables, relocalisables, supportent jusqu'à 1" de variation de hauteur plancher/plafond, et peuvent être prolongés dans les quatre directions sans impact sur les autres modules.
- 1.2.2. Les éléments de finition peuvent être de classe C, ou non-combustible, ou de classe C sans urée et sans formaldéhyde (sans UF) ou non-combustible sans UF; sont sans distorsion, de dimension, construction et apparence uniformes, conviennent à leur fonction spécifique, et ont fait leurs preuves à l'utilisation.
- 1.2.3. Hauteurs de la partition : Hauteur de plafond : varie, se référer aux dessins standards. La hauteur maximale est de 12 pieds.
- 1.2.4. Largeur de modules variés, se référer aux dessins standards. La largeur maximale est de 5 pieds linéaires.
- 1.2.5. La valeur nominale minimale de transmission sonore d'un module de verre trempé ½" (12,70 mm) d'épaisseur installé est de ITS36, testé selon la norme ASTM E90.
- 1.2.6. Les cloisons peuvent accueillir un système électrique de basse tension et des interrupteurs électriques dans les cadres de porte.
- 1.2.7. Les cloisons nécessitent un blocage solide pour fixer mécaniquement le rail supérieur et les montants verticaux.
- 1.2.8. Les cloisons doivent être mécaniquement fixées sur la dalle au-dessus du revêtement de sol ou directement dans la dalle de ciment.

1.3. Dessins d'atelier

- 1.3.1. Les dessins d'atelier sont conformes aux spécifications de l'architecte et aux plans.
- 1.3.2. Les dessins d'atelier indiquent les élévations, les modules de séparation, les matériaux, les éléments, les finitions, les portes et baies vitrées, la fixation à la structure adjacente, et des détails d'assemblage.

1.4. Assurance de la qualité

- 1.4.1. Afin d'assurer la cohérence de la qualité et de la construction, toutes les cloisons démontables doivent provenir d'un seul et même fournisseur. La construction avec joints d'abouts est démontable pour permettre de futures reconfigurations. Le propriétaire ou son représentant se réservent le droit de rejeter toute proposition qui ne respecte pas les spécifications écrites.

- 1.4.2. L'installation des cloisons doit être faite par des installateurs certifiés.

1.5. Manipulation du produit

- 1.5.1. Le client doit accepter les éléments livrés au site du projet et procéder à une inspection à l'arrivée et signaler les articles endommagés ou manquants.
- 1.5.2. Ne pas exposer les éléments à des fluctuations extrêmes de température ou d'humidité pendant et après la livraison.
- 1.5.3. Ne pas stocker ou installer des éléments dans un bâtiment jusqu'à ce que le béton et d'autres travaux humides soient terminés. L'entrepreneur ou le propriétaire doit stocker les éléments dans un environnement présentant une température ambiante d'au moins 20 °C (68 °F) et une humidité relative entre 20 % et 50 %.
- 1.5.4. Entreposer les panneaux solides à plats face à face en position horizontale. Les panneaux de verre doivent être stockés contre un mur/colonne robuste ou sur un cadre dans une position verticale. Un dispositif de protection, comme des cales, doit être inséré entre chaque panneau solide ou panneau de verre pour éviter le contact direct. Ne pas entreposer sur des surfaces humides.

1.6. Mesures de chantier

- 1.6.1. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur installateur ou de l'agent du fournisseur de cloisons démontables de vérifier les dimensions sur le chantier et de signaler les écarts avec les dimensions indiquées sur les dessins d'architecture.

1.7. Gestion et élimination des déchets

- 1.7.1. Séparer les déchets du recyclage conformément aux politiques de gestion et d'élimination en place.
- 1.7.2. Séparer le plastique et les emballages en papier et en carton ondulé dans des endroits distincts conformément au plan de gestion des déchets.

1.8. Garantie

- 1.8.1. Techniwall garantit que les matériaux d'aluminium, de PVC et des autres éléments de finition de ses produits de mur T200 et T100 sont de bonne qualité et de bonne fabrication et qu'ils sont exempts de défauts qui rendraient les parois amovibles ou les murs inutilisables.
- 1.8.2. Techniwall garantit tous les éléments de ses murs pour dix (10) années consécutives à partir de la date de livraison, à la condition qu'une entreprise d'installation certifiée par Techniwall inc. ait installé les éléments Techniwall.
- 1.8.3. La garantie est à valeur décroissante, c'est-à-dire qu'une dépréciation linéaire est utilisée pour définir la valeur d'un composant spécifique à un moment donné au cours de la période de couverture de garantie Techniwall. Techniwall remplacera les éléments endommagés, sans frais pour le client, à la condition qu'ils aient été installés et entretenus correctement pendant la durée de la garantie.
- 1.8.4. Tous les frais liés à l'enlèvement, le stockage et l'élimination des parties endommagées, ainsi que toute mise en caisse, le transport, le stockage et le coût du travail pour l'installation des éléments de remplacement seront la seule responsabilité du client.
- 1.8.5. La garantie ne couvre pas l'usure normale et la tare des éléments tels que les rayures, les variations normales de la couleur ou de la texture des différentes finitions, ni les changements normaux du produit qui peuvent se produire au fil du temps, ni tout dommage causé par une mauvaise manipulation ou stockage sur

place. Un mauvais alignement du panneau ou le retrait ne sont pas considérés comme un défaut.

- 1.8.6. La performance ou l'apparence des finitions ne sont pas couverts par la garantie Techniwall. L'utilisation abusive du produit n'est pas couverte par cette garantie.

1.9. Échéanciers

- 1.9.1. Les installations doivent être planifiées en fonction du calendrier de construction pour faciliter les connexions des services de mécanique du bâtiment.
- 1.9.2. L'installation des partitions doit être coordonnée avec les corps de métier et les entrepreneurs généraux concernés.

2. Produits

2.1. Matériaux

- 2.1.1. Extrusions d'aluminium : Alliage AA6063-T5 selon l'*Aluminium Association*.
- 2.1.2. Verre : Verre clair trempé ou laminé ½" (12,70 mm) d'épaisseur.
- 2.1.3. Panneaux :
 - 2.1.3.1. Panneaux de particules usinables, panneaux de fibres (MFB) ou panneaux de fibres UF, 1 ⅛" (28,56 mm) ou 1 ¼" (31,74 mm) d'épaisseur.
 - 2.1.3.2. Finition de mélamine résistant aux égratignures et conformes à la norme de l'industrie NEMA-LD 3-1995 couvrant les laminés de mélamine fusionnés à chaud.
 - 2.1.3.3. Couleur au choix parmi la gamme complète du fabricant.
 - 2.1.3.4. Finition des deux côtés du panneau de mélamine.
- 2.1.4. Isolant son/lumière : Auto-adhésif, inorganique, élasticité permanente de type éponge, à cellules fermées, 3/8" X 3/32" (9,53 mm x 2,38 mm), gris.

2.2. Éléments

- 2.2.1. Produit :
 - 2.2.1.1. T100 fabriqué par Techniwall.
 - 2.2.1.1.1. Tel qu'indiqué sur les schémas.
 - 2.2.1.1.2. Utiliser les types de porte tels qu'indiqués sur les schémas.
- 2.2.2. Panneaux : Se conformer aux exigences de résistance sonores spécifiées et maintenir la planéité avec un écart minimum.
- 2.2.3. Panneau solide 1 ¼" (31,75 mm) épaisseur totale.
- 2.2.4. Module de porte disponible sans cadre, ou avec un cadre en aluminium extrudé de 2 ¼" (57,15 mm) d'épaisseur de chaque côté de chaque porte battante, ou avec une grande structure en aluminium extrudé de 3 ⅛" (79,38 mm) d'épaisseur sur un côté de chaque porte coulissante et un embout d'aluminium extrudé de 1 ⅜" (34,93 mm) d'épaisseur du côté opposé et un guide fixé mécaniquement au sol; fini à choisir par l'architecte. La quincaillerie peut être spécifiée par l'architecte ou sélectionnée dans la gamme standard de Techniwall.
- 2.2.5. Vitrage :
 - 2.2.5.1. Verre clair trempé ou laminé ou trempé et laminé ½" (12,70 mm) d'épaisseur pour les modules de verre fixe.
 - 2.2.5.2. Verre clair trempé ⅜" (9,53 mm) d'épaisseur pour vantail de porte en verre.
- 2.2.6. Rail supérieur de la cloison : Extrusion d'aluminium constitué d'un rail supérieur, un bras de fer hexagonal relié à un mécanisme télescopique offrant 1" (25,40 mm) de réglage de la hauteur, une pince qui fixe les vitres avec des vis, et le choix de 2

finitions de revêtement décoratifs.

- 2.2.7. Base de la cloison : 2 options, soit réutiliser le rail supérieur comme rail inférieur ou utiliser un profilé en C; dans les deux cas ils doivent être fixés mécaniquement au-dessus du revêtement de sol ou directement sur la dalle de plancher.
- 2.2.8. Connexions des panneaux de verre : Joint bout à bout transparent en polycarbonate pour 90 °, 2 voies et jonctions en T.
- 2.2.9. Embout : Un profilé d'aluminium en U est utilisé comme début ou fin du mur.
- 2.2.10. Portes : Portes battantes en verre ou en bois, portes coulissantes en verre de style 'porte de grange'.

2.3. Finitions

2.3.1. Aluminium

2.3.1.1. Les surfaces apparentes des éléments en aluminium sont finies conformément au système de nomenclature pour les finitions en aluminium de l'Aluminium Association (*Aluminum Association Designation System for Aluminum Finish*).

2.3.1.1.1. Fini anodisé clair.

2.3.1.1.2. L'aspect et les caractéristiques des finis anodisés sont ceux des finis désignés par l'*Aluminum Association* comme des finis d'architecture de classes 1 et 2, des finis de protection ou des finis décoratifs.

3. Exécution

3.1. Installation

- 3.1.1. Installer le système après les revêtements de sol et en conformité avec les instructions du fabricant.
- 3.1.2. Fixer les rails de plafond, de plancher et les montants verticaux selon les dessins. Au plafond, fixer les rails supérieurs mécaniquement sur un matériau de support précédemment installé.
- 3.1.3. Installer les cloisons d'aplomb, d'équerre et nivelées. Adapter avec précision et fixer les montants sur des surfaces attenantes. Utiliser des cales sous le verre ou les modules solides lorsque les planchers sont inégaux pour assurer une installation nivelée.
- 3.1.4. Installer l'isolant son/lumière à la jonction des cloisons avec le plafond, les planchers, et les murs attenants.
- 3.1.5. Installer les cloisons vitrées en conformité avec les instructions écrites du fabricant.
- 3.1.6. Installer les modules encadrés et les joints acryliques fournis par le fabricant.